

**Rapport d'activité
du réseau des femmes parlementaires de l'APF
de janvier à juillet 2011**

Présenté par

**Mme Rose-Marie Losier-Cool, Sénatrice du Canada,
Présidente du réseau des femmes parlementaires de l'APF**

RÉSEAU
Femmes parlementaires



**KINSHASA (RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO)
4 JUILLET 2011**

1) [Le comité directeur du réseau des femmes parlementaires \(Québec, 30-31 janvier 2011\)](#)

La réunion du Comité directeur du Réseau s'est tenue à Québec, à l'invitation de la section québécoise, sous la présidence de Mme Rose-Marie Losier-Cool.

Celle-ci a tenu à remercier la section, son président, M. Yvon Vallières et la rapporteure du réseau, Mme Stéphanie Vallée, d'avoir accepté d'accueillir plusieurs réunions importantes de l'APF dont la réunion du Comité directeur du réseau.

Après avoir adopté le projet d'ordre du jour et le relevé de décisions amendé, le Comité directeur a entendu la communication de la présidente. Celle-ci évoqua les deux actions qu'elle avait entreprises à titre personnel mais dont elle espérait qu'elles contribuent au rayonnement du réseau. D'abord, sa participation à la réunion de l'Union interparlementaire tenue aux Nations Unies, à New York, dans le cadre de la 54^{ème} session de la Commission sur la condition de la femme. Elle estime important, en effet, d'apporter une contribution francophone dans cette instance internationale et cela lui a permis de faire davantage connaître l'APF et son réseau des femmes dans cette institution. Par ailleurs, elle a collaboré à un projet de recherche d'une étudiante de l'Université Senghor d'Alexandrie portant sur l'importance et la contribution des femmes en politique. Elle estime également que ce mémoire de maîtrise sera d'un grand intérêt pour le réseau et contribuera à resserrer les liens entre cet opérateur de la Francophonie et l'APF.

La Présidente a ensuite donné le détail du programme de coopération du réseau réalisé en automne 2010 : le séminaire du réseau à Lomé (Togo) les 6 et 7 octobre sur la CEDEF et l'intégration du genre dans l'élaboration des budgets nationaux ainsi que le séminaire de Bitola (Ex-République de Macédoine), organisé par l'OIF et le Conseil de l'Europe également sur le thème de l'intégration du genre dans l'élaboration des budgets.

Elle a terminé son intervention en évoquant le problème récurrent soulevé par l'organisation de la journée annuelle du réseau qui crée un conflit d'agenda, empêchant les femmes membres du Bureau de participer à la journée à thème du Bureau organisée par la section hôte. Pour y remédier, elle a proposé d'invertir l'ordre des réunions : jour 1 : journée à thème/ jour2 : Bureau/ jour 3 : Réseau des femmes, jour 4,5 et 6 : commissions et plénière. Cette formule présente l'avantage d'un coût nul pour les sections. Le Comité directeur a marqué son accord sur cette proposition.

Mme Stéphanie Vallée (Québec) a ensuite présenté son projet de rapport sur *l'autonomisation économique des femmes*.

Mme Geneviève Colot (France) a présenté son projet de rapport sur *Les violences faites aux femmes et aux enfants dans l'espace public*. Il a été décidé, vu l'ampleur du sujet, de le traiter en deux parties : l'une portant sur les femmes et l'autre sur les enfants.

Mme Amissetou Affo Djobo Oloude (Bénin), a présenté son projet de rapport sur *la situation des femmes réfugiées dans l'espace francophone*.

Le comité directeur a poursuivi ses travaux par une présentation de Mme Stéphanie Vallée sur le suivi de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). Il a été décidé de proposer des contributions volontaires à l'Albanie, au Burkina Faso et à la Tunisie ainsi qu'à celles qui étaient prévues l'année précédente (Laos et Guinée Bissau). Mme France Gélinas (Ontario) s'est proposé de présenter un rapport sur la situation au Canada.

Mme France Gélinas (Ontario) a fait une communication sur l'harmonisation de l'expression « Droits de la personne ». Elle s'est proposé de présenter à la prochaine réunion du Réseau une étude visant à proposer, dans les documents de l'APF, l'utilisation d'un langage neutre.

Pour la préparation de la réunion annuelle du Réseau à Kinshasa, le Comité directeur a décidé d'inviter Mme Michelle Bachelet, Directrice exécutive d'ONU-Femmes, de soumettre au Réseau une question au Secrétaire général de la Francophonie sur les violences faites aux femmes et plus particulièrement sur les viols utilisés comme arme de guerre, de proposer au Réseau de participer à la campagne du Secrétaire Général de l'ONU, M. Ban Ki Moon, sur les violences faites aux femmes et un projet de déclaration d'empathie à l'égard des femmes victimes de viol en demandant que les auteurs de ces actes soient poursuivis et punis. Les membres du Comité directeur ont décidé de ne citer aucun pays dans ce projet de déclaration.

Enfin, le comité directeur a entendu la présentation de Mme Christiane Pelchat, présidente du Conseil du statut de la femme du Québec sur le thème « *Le rôle du Conseil du statut de la femme dans la promotion de l'approche sexospécifique auprès du gouvernement du Québec* »

2) Le programme de coopération du réseau

Le budget alloué au Réseau pour son programme de coopération ne permet d'organiser qu'un séminaire par an. Le séminaire prévu cette année se déroulera à l'automne en Hongrie sur le thème de la CEDEF et sur un autre thème choisi par la section hôte. Les préparatifs sont en cours, en collaboration étroite entre le Secrétariat général et la section hongroise.

Toutefois, la présidente du Réseau a représenté l'APF et participé au séminaire régional organisé à Ouagadougou, les 30, 31 mars et 1^{er} avril par l'Assemblée nationale du Burkina Faso et l'Union interparlementaire sur le thème « *Légiférer contre les violences faites aux femmes et aux filles : le rôle des parlements et des parlementaires d'Afrique centrale et de l'Ouest* ». Votre Secrétaire général tient à remercier ici le Président du Parlement burkinabé, M. Kaboré, pour l'organisation de cet événement.

Lors de la cérémonie d'ouverture, durant laquelle s'est exprimée Mme C. Compaoré, épouse du Président du Burkina Faso, le Président de l'Assemblée nationale, dans son discours livré par Mme G. Guigma, deuxième vice-présidente de cette institution, a notamment déclaré « *en tant que parlementaires, nous devons légiférer pour prévenir ces violences, sanctionner leurs auteurs et nous assurer que les victimes reçoivent les réparations adéquates* ». Mme C. Compaoré a, entre autres, plaidé en faveur de l'interdiction mondiale des mutilations génitales féminines.

Le député Bila Dipama, rapporteur du séminaire, note que « *les participants ont convenu que les violences à l'égard des femmes (le viol, la violence conjugale, l'inceste, les violences psychologiques et morales, le mariage précoce ou forcé, les mutilations génitales féminines, etc.) constituent l'une des pires formes de discrimination sexiste, ainsi qu'une grave violation des droits fondamentaux des femmes. Ils ont estimé que cette question concernait aussi bien les femmes que les hommes et devait être traitée dans le cadre général des efforts en faveur de l'égalité des deux sexes* » Il ajoute que « *les participants ont noté que les préjugés ainsi que les attitudes stéréotypées et patriarcales présentes dans la vie publique et dans la famille perpétuaient le maintien des pratiques et des actes de violence* ».

La conclusion des participants a été qu'il fallait faire preuve d'une volonté politique forte. Après avoir énuméré une liste d'actions à mener, ils ont précisé que celles-ci devaient l'être dans le cadre d'un partenariat entre le Parlement, l'exécutif, la société civile, les médias et les chefs traditionnels et religieux. Ils ont ensuite émis des recommandations pour trois types de violence : la violence au sein de la famille, les mutilations génitales féminines et les violences sexuelles dans des situations de conflit et d'après-conflit.